

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2008

---

**CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 114

présenté par  
M. Urvoas, M. Jean-Michel Clément, M. Tourtelier, M. Boisserie  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 15**

Supprimer l'alinéa 8 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa étend le champ du contrat de partenariat à l'encaissement des prestations dues à la personne publique. La rédaction retenue est ambiguë quant aux modalités d'exécution de cette prestation par le titulaire d'un contrat de partenariat.